

Suite de la délibération n° 2022-71

Afin d'accompagner cette manifestation et celles à venir, il est proposé au Conseil Municipal l'attribution d'une subvention de 1 000 € à cette association.

Vu l'exposé de M le Maire,

Vu l'objet associatif de « Terrasson Lavilled'Art »,

Vu les crédits budgétaires 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 1 000€ à l'association « Terrasson Lavilled'Art »,

Donne mandat au Maire ou à son représentant pour engager toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an
susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,


Jean BOUSQUET

AR Prefecture

024-212405476-20220712-2022_71-DE
Reçu le 22/07/2022
Publié le 22/07/2022